

Communiqué de presse

**LE TGI D'ALENCON REJETTE LA PROVISION DEMANDEE PAR GDE
A CERTAINS OPPOSANTS**

Nonant-le-Pin, le 24 septembre 2015 : GDE poursuit devant le TGI d'Alençon sept citoyens auxquels elle demande 16,4 millions d'euros en dédommagement des pertes d'exploitation qu'elle allègue pendant le blocage du site.

Cette demande est scandaleuse quand on sait à quel point le site était inexploitable.

GDE allait même jusqu'à demander une provision de 673° 000 euros selon la même démarche adoptée à l'encontre de l'Etat devant le Tribunal administratif de Caen.

Le TGI d'Alençon vient de faire connaître sa décision :

- **La demande de provision de GDE de 673.000 € est rejetée.**
- **Le sursis à statuer a été ordonné dans l'attente de la fin de toutes les autres procédures en cours.**

C'est une étape très importante dans la lutte que mène la population contre GDE qui essaie de l'intimider par tous les moyens.